

<b>Prêts aux Particuliers entrant dans le champ d'application des articles L.312.1 à L.312.36 du code de la consommation (prêts immobiliers)</b>		<b>Prêts aux Entreprises ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ - Prêts à taux fixe               <ul style="list-style-type: none"> <li>Prêts d'une durée inférieure à 10 ans 4,6%</li> <li>Prêts d'une durée compris entre 10 ans et moins de 20 ans 6,13%</li> <li>Prêts d'une durée de 20 ans et plus 6,16%</li> </ul> </li> <li>↳ - Prêts à taux variable 5,97%</li> <li>↳ - Prêts relais 6,77%</li> </ul>		↳ - Découverts en compte (1) 18,81%	
<b>Prêts aux Particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L.312.1 à L.312.36 du code de la consommation (crédits de trésorerie)</b>		<b>Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	
↳ - Découvert en compte, crédits renouvelables, financement d'achats ou de ventes à tempérament inférieurs ou égal à 357.995 F. CFP ou 3.000 Euros (1) 22,49%		↳ - Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 7,87%	
↳ - Découvert en compte, crédits renouvelables, financement d'achats ou de ventes à tempérament supérieurs à 357.995 F. CFP ou 3.000 Euros et inférieurs ou égal à 715.990 F. CFP ou 6.000 Euros (1) 13,87%		↳ - Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans et inférieure à 10 ans 6,63%</li> <li>○ Prêts d'une durée initiale comprise entre 10 ans et moins de 20 ans 6,73%</li> <li>○ Prêts d'une durée initiale de 20 ans et plus 6,72%</li> </ul>	
↳ - Découvert en compte, crédits renouvelables, financement d'achats ou de ventes à tempérament supérieurs à 715.990 F. CFP ou 6.000 Euros (1) 8,0%		↳ - Découverts en compte (1) 18,81%	
		↳ - Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 7,35%	

(1) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un crédit renouvelable, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.